

s.a.123.21. - JF

Vertraulich
ConfidentielNationalrätliche Kommission
für auswärtige AngelegenheitenCommission du Conseil national
pour les affaires étrangères

P r o t o k o l l

der

Sitzung vom 17. Juni 1953,
Parlamentsgebäude,
Zimmer des Nationalratspräsidenten,
Bern.

P r o c è s - v e r b a l

de la

séance du 17 juin 1953
Palais fédéral
Chambre du Président du Conseil national,
Berne.

Vorsitz - Président: Herr Nationalrat Bringolf (Schaffhausen).

Anwesend sind die Herren Nationalräte - Sont présents MM. les
Conseillers nationaux: Bretscher, Buri, de Courten, Dietschi-
Solithurn, Frei, Perrin-La Chaux-de-Fonds, Rusca, Schmid-
Solithurn, de Senarclens, Wick.

Entschuldigt abwesend - S'est excusé: Herr Nationalrat Oprecht.

Ferner ist anwesend - Est également présent: M. le Conseiller
fédéral Max Petitpierre, Chef du département politique fédéral.

Sekretariat - Secrétariat: M. Maurice Jaccard, juriste au dé-
partement politique fédéral.



Beginn - Début: 14.30.

H. Bringolf: Wie anlässlich der letzten Sitzung der Kommission und seither festgestellt werden konnte, waren die vom Bundesrat der amerikanischen und chinesischen Regierung überreichten Noten in Ordnung und mussten nicht korrigiert werden. Das erste Communiqué brachte eine gewisse Unklarheit betreffend Süd-Korea, doch ist heute die Lage durchaus klar. Ich habe Herrn Bundesrat Petitpierre gebeten, die Kommission über die Zusammensetzung der schweizerischen Missionen in Korea zu orientieren. Es handelt sich dabei um eine Frage von sehr grosser Bedeutung. Wir haben ein Interesse daran, dass die Schweiz einen guten Eindruck hinterlässt. Es kommt auf die Selektion der Teilnehmer an.

H. Bretscher: Am Abend nach der letzten Sitzung der Kommission habe ich den Presseklub der Räte über die "Communiquéangelegenheit" kurz orientiert. Der Berichterstatter der "TAT" hat daraus etwas sehr Merkwürdiges gemacht. Es handelt sich dabei um eine entstellte Wiedergabe. Deshalb habe ich in der NZZ eine Richtigstellung veröffentlicht.

H. Dietschi: In der "Privatinformation" steht eine Mitteilung, wonach Herr Bundesrat Petitpierre über den Formalismus der Kommission für auswärtige Angelegenheiten gesiegt habe.

H. Bretscher: Davon ist selbstverständlich keine Rede.

M. Petitpierre expose les événements tels qu'ils se sont déroulés depuis la dernière séance de la commission. Le mercredi 10 juin, M. Bruggmann, notre Ministre à Washington, a eu un entretien avec M. John Foster Dulles. Celui-ci s'est exprimé favorablement sur la Suisse et a déclaré que le Président Eisenhower comprenait aussi notre point de vue. Dans la même journée, un aide-mémoire a été remis à la légation. Cet aide-mémoire nous est parvenu le lendemain. Il peut être considéré comme satisfaisant.

M. Petitpierre donne lecture des passages les plus intéressants de ce document et souligne que, jusqu'à présent, le gouvernement américain n'avait jamais reconnu de cette manière la neutralité suisse. Quant à la note remise au gouvernement chinois, elle ne contient pas le passage relatif à la Corée du Sud. Le gouvernement de Pékin n'a pas répondu à cette note, ni pour en approuver, ni pour en contester le contenu. On doit donc admettre qu'il en a simplement pris acte. Quant aux deux communiqués donnés à la presse les 9 et 10 juin, ils ont créé une certaine confusion dans l'opinion publique. Le premier communiqué avait été interprété, surtout à l'étranger, comme impliquant un refus de la Suisse de participer à la Commission neutre pour le rapatriement des prisonniers de guerre. Le deuxième communiqué, donné après la séance de la Commission des affaires étrangères, a mis les choses au point.

La situation juridique en Corée est claire. Jusqu'à présent, il n'y a pas de changement dans les rapports de droit entre la Corée du Sud et les Nations Unies. Le Haut Commandement de l'ONU contrôle aujourd'hui encore les troupes sud-coréennes. Si l'opposition du gouvernement de la Corée du Sud devait persister, il est probable que les deux commissions neutres prévues par la convention d'armistice ne pourront pas être appelées à fonctionner, même si l'armistice est signé. Si les circonstances devaient se modifier, notamment en cas de conflit aigu entre les Nations Unies et la Corée de Sud, nous pourrions ré-examiner notre attitude.

M. Petitpierre donne ensuite des renseignements sur l'activité qu'aura la commission chargée du rapatriement des prisonniers de guerre. Elle commencera son activité dans un délai de soixante jours après la signature de l'armistice. Des troupes indiennes seront mises à sa disposition. Chacun des quatre autres pays membres de la commission (Suisse, Suède, Pologne, Tchécoslovaquie) pourra disposer de cinquante hommes. Les frais de la délégation suisse devront vraisemblablement être assumés par la Confédération. Il n'y a pas de doute que la tâche de la commission sera hérissée de difficultés.

La délégation suisse à la commission de surveillance de l'armistice sera dirigée par le colonel-divisionnaire Rihner. Le chef de la délégation à la commission pour le rapatriement des prisonniers de guerre n'a pas encore été désigné. Ce sera, soit un militaire, soit un diplomate.

H. Bringolf liest einen Brief vor, in dem Herr Nationalrat Oprecht die Nomination von Herrn Oberstdivisionär Rihner bemängelt, weil dieser die englische Sprache nicht beherrsche und der "Moralischen Aufrüstung" angehöre. - Herr Oberstdivisionär Rihner ist in der Armee umstritten. Es ist auch bedauerlich, dass wir auf einen pensionierten Offizier greifen müssen. Die zwei Delegationen sollten von einem erfahrenen und fähigen Diplomaten geleitet werden. Wichtig ist die Zusammenarbeit der beiden Delegationschefs.

M. Petitpierre: Le colonel-divisionnaire Rihner a été choisi par le département militaire fédéral. Il ne connaît pas à fond l'anglais, mais il a cherché à apprendre cette langue, surtout depuis l'automne dernier. D'après toutes les informations qui nous ont été données, le colonel-divisionnaire Rihner a les capacités nécessaires pour mener à bien la tâche qui lui a été confiée.

Quant à la commission pour le rapatriement des prisonniers de guerre, sa mission sera particulièrement délicate.

M. de Senarclens: Le Conseil fédéral a bien fait de se montrer réticent. La reconnaissance par les Etats-Unis de notre statut de neutralité est un gain considérable. La première et prudente réaction du département politique a été heureuse. Nous nous

trouvons dans une situation délicate. Il est fort regrettable que le chef de la délégation ne possède pas l'anglais. Il devrait admirablement parler cette langue et connaître la mentalité américaine. Quant au fait que M. Rihner fait partie du "Réarmement moral", il n'a aucune importance ici.

H. Wick: Es ist nicht zu vergessen, dass die "Moralische Aufrüstung" auch in Asien und namentlich in Indien Anhänger hat.

H. Bringolf: Während der Nazi- und Kriegszeit war Herr Buchmann verschwunden. Kaum war der Krieg beendet, tauchte er wieder auf. Er muss auf seinem Gebiet als ein Propagandist der amerikanischen Politik betrachtet werden.

M. Perrin: L'attitude du Conseil fédéral était juste. Nous nous trouvons devant une tâche peu facile et faisons un saut dans l'inconnu. Il est à souhaiter que le Conseil fédéral suive l'affaire de très près.

H. Bretscher: Die Sprachenfrage ist bedeutsam. Im Fernen Osten wird zur Hauptsache englisch gesprochen.

M. Petitpierre: Il est impossible aujourd'hui de se rendre compte comment se dérouleront les choses en Corée. Le Conseil fédéral est conscient des risques que nous courons.

H. Schmid: Der Bundesrat sollte prüfen, ob Herr Rihner nicht ersetzt werden kann.

M. Petitpierre: Je ne crois pas que ce soit possible. La nomination du colonel-divisionnaire Rihner a été publiée. Il s'est préparé à sa mission. Je suis disposé néanmoins à examiner la question avec le chef du département militaire.

H. Schmid: Es kommt nicht darauf an, wie die Zugehörigkeit des Herrn Rihner zur "Moralischen Aufrüstung" von uns beurteilt wird, sondern wie die andern sich dazu stellen. Wir riskieren, dass in einer gewissen Presse Herr Rihner als Amerikaner dargestellt wird.

H. Dietschi: Der Bundesrat sollte prüfen, wie die Mitglieder der beiden Missionen versichert werden können. Es sollen Versicherungssummen von höchstens 80'000 Franken im Todesfalle in Aussicht genommen werden. Da eine solche Versicherung nicht genügend ist, wäre zu untersuchen, ob die Missionsmitglieder nicht formell der eidgenössischen Militärversicherung angeschlossen werden könnten. Im übrigen ist die Haltung des Bundesrates richtig. Wir müssen etwas für den Frieden riskieren können. Unsere Neutralität muss auch positive Seiten haben.

M. de Senarclens: C'est le département politique fédéral qui doit prendre la responsabilité de toute l'action, car celle-ci est politique et non pas militaire. Les considérations de politique étrangère priment toute autre considération.

H. Bretscher: Ich bin auch der Auffassung, dass die Kompetenz beim Politischen Departement liegen soll.

M. Rusca: La tâche est importante à cause de la paix. Les militaires sont des spécialistes; ils ne doivent pas sortir de leur rôle. Les deux missions que nous envoyons en Corée ont avant tout un caractère politique.

H. Wick: Letzten Endes entscheidet der Bundesrat und nicht ein Departement.

H. Bretscher: Das ist richtig, doch ist das Politische Departement federführend und antragstellend. Soweit ich sehe, ist die ganze Kommission dieser Auffassung.

H. Bringolf: Ich stelle fest, dass die Kommission einhellig die Ansicht vertritt, das Politische Departement habe die Angelegenheit zu behandeln.

M. Petitpierre: Je prends acte de cette opinion.

H. Bringolf: Wir sollten die Oeffentlichkeit durch ein kurzes Communiqué informieren.

Beschluss:

Der Sekretär der Kommission wird beauftragt, einen Entwurf zu einer Pressemitteilung zu verfassen und ihn Herrn Bundesrat Petitpierre sowie dem Kommissionspräsidenten vorlegen.

Décision:

Le secrétaire de la commission est chargé de préparer un projet de communiqué et de le soumettre à l'approbation de M. le Conseiller fédéral Petitpierre et du Président de la commission.

Der Sekretär - Le secrétaire:

Jassard.

Beilage - Annexe:
Pressemitteilung -
Communiqué de presse.

EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT
Information und Presse

M i t t e i l u n g

Die nationalrätliche Kommission für auswärtige Angelegenheiten hielt am 17. Juni 1953 unter dem Vorsitz von Nationalrat Walther Bringolf (Schaffhausen) eine Sitzung ab. Sie nahm einen Bericht von Bundesrat Max Petitpierre, Vorsteher des Eidgenössischen Politischen Departementes, entgegen über die Aufgaben, die der Schweiz in Korea als Mitglied der zwei aus neutralen Staaten zusammensetzten, von den Waffenstillstandsbedingungen vorgesehenen Kommissionen zufallen werden. Die erste dieser Kommissionen wird die Durchführung des Waffenstillstandes zu kontrollieren haben, während die zweite mit der Ueberwachung der nichtheimkehrwilligen Kriegsgefangenen betraut werden wird. Der Vorsteher des Politischen Departementes orientierte die nationalrätliche Kommission ausserdem über die Verhandlungen, die zwischen dem Bundesrat einerseits und der amerikanischen und chinesischen Regierung anderseits geführt worden sind. Er gab bei dieser Gelegenheit auch Einzelheiten über die Zusammensetzung der zwei Waffenstillstands-Kommissionen bekannt. Die Kommission des Nationalrates nahm den Bericht zur Kenntnis. Sie knüpfte daran eine eingehende Aussprache und stellte einige ergänzende Fragen, die zufriedenstellend beantwortet wurden. Abschliessend übermittelte die Kommission dem Bundesrat einige Wünsche und Anregungen und hiess im übrigen seine Haltung gut.

Bern, den 18. Juni 1953.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Information et Presse

C o m m u n i q u é .

La Commission du Conseil national pour les affaires étrangères s'est réunie le 17 juin 1953 sous la présidence de M. Walther Bringolf (Schaffhouse). Elle a entendu un exposé de M. Max Petitpierre, Chef du Département politique fédéral, sur les tâches qui incomberont en Corée à la Suisse comme Etat membre des deux commissions d'Etats neutres instituées par la Convention d'armistice. La première de ces commissions aura pour mission de contrôler l'application des clauses d'armistice, la seconde assumera la surveillance des prisonniers de guerre qui sont opposés à leur rapatriement. Le Chef du Département politique a en outre renseigné la Commission sur les négociations qui ont eu lieu récemment entre le Conseil fédéral d'une part et les Gouvernements américain et chinois d'autre part. Il a donné également des précisions sur la manière dont les deux commissions seraient composées. La Commission a pris acte des renseignements qui lui ont été donnés. Après avoir procédé à une discussion approfondie, elle a soulevé quelques questions auxquelles elle a reçu une réponse satisfaisante. Enfin, la Commission a soumis certains désirs et suggestions au Conseil fédéral dont elle a approuvé par ailleurs l'attitude.

Berne, le 18 juin 1953.